



HAL
open science

La mise en place des conseils municipaux en Iran : un enjeu de genre qui dérange

Lucia Direnberger

► **To cite this version:**

Lucia Direnberger. La mise en place des conseils municipaux en Iran : un enjeu de genre qui dérange. Alizés : Revue angliciste de La Réunion, 2011, Actes du colloque international "Genre et gouvernance" (île Maurice, 17-19 novembre 2009), 34, pp.210-226. hal-02341433

HAL Id: hal-02341433

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02341433>

Submitted on 31 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La mise en place des conseils municipaux en Iran : un enjeu de genre qui dérange

En 1999 ont lieu les premières élections municipales à la demande de Khatami, l'ancien président réformateur de la République Islamique. L'objectif est alors de créer une société civile en Iran, de donner aux Iraniennes et aux Iraniens la possibilité de s'investir dans la gouvernance locale. Alors que le système électoral iranien souffre d'un manque de légitimité avec des taux d'abstention records et des candidatures toujours moins nombreuses, on observe un regain d'intérêt pour l'espace politique institutionnel lors des deux élections de 1999 et de 2006.

Or, les transformations socio-culturelles qui ont restructuré en profondeur la société iranienne sont propices à l'entrée des femmes dans la sphère publique et dans la politique locale. En effet, dans les villes comme dans l'espace rural, les structures traditionnelles ont évolué pour laisser aux Iraniennes un plus grand espace de liberté : scolarisation, entrée sur le marché du travail, baisse du taux de natalité, mobilité géographique, indépendance financière accrue, nouvelle conception du couple et des rapports au sein de la famille. Les élections municipales révèlent donc un véritable enthousiasme des femmes et l'audace des Iraniennes en milieu rural est le témoin de ce changement en profondeur des structures sociales.

Une approche « genre » de cette politique de décentralisation permet d'évaluer la capacité des institutions islamiques à s'adapter aux aspirations de changement de la population. Les conseils municipaux sont censés rapprocher les citoyens et les citoyennes de la sphère de décision et devenir des outils de revendication pour la société civile. Dans cet article, nous étudierons les conditions politiques de l'entrée dans ce débat, l'espoir qu'il a suscité pour de nombreuses Iraniennes et l'enjeu qu'il peut représenter dans une société en mouvement. Nous analyserons les caractéristiques de cette entrée des femmes dans la politique locale : résultats électoraux et contraintes culturelles et sociales en évolution. Enfin, cette décentralisation s'ac-

compagne de réels blocages politiques, puisqu'elle est davantage une décentralisation de l'institutionnalisation des inégalités de genre qu'une démocratisation. Mais elle donne un cadre et un statut politique officiel à de nombreuses femmes. Un statut qui dérange...

Une promesse de démocratisation, un espoir pour les Iraniennes

Des institutions politiques bloquées

Les Iraniennes restent largement minoritaires dans les institutions de la République Islamique. La République Islamique d'Iran est fondée sur un dualisme, républicain et islamique. En effet, le système constitutionnel unit une conception théocratique de l'Islam à un modèle électoral fondé sur le suffrage universel. Le système politique doit ainsi s'adapter à cette bicéphalie déséquilibrée par l'application de la doctrine du *velayat-e faqih* (tutelle du jurisconsulte religieux), qui place *in fine* les citoyens sous l'autorité suprême du dogme islamique. Alors que le président, les députés et les conseils municipaux sont soumis au scrutin national (composante républicaine), les membres des organes de décision les plus importants échappent à l'expression des urnes et doivent être clercs, chiites, masculins et fervents défenseurs du régime islamique (composante théocratique). La République Islamique a institutionnalisé les discriminations de genre.

La pratique politique doit ainsi s'adapter à cette discrimination de sexe. Les Iraniennes sont absentes des postes de ministres jusqu'à la réélection d'Ahmadinejad en 2009. Elles ne sont jamais sélectionnées par le Conseil des Experts pour pouvoir entrer en compétition lors des élections présidentielles. En 1998, le journal *Rouznameh Zan* (« le journal de la femme ») lance une campagne pour intégrer des femmes dans ce conseil et encourage les femmes à participer à l'élection (Rostami-Povey : 2001). Dix femmes se présentent en compétition avec trois cent soixante-huit hommes. Mais aucune d'entre elles n'a été retenue.

Les élections parlementaires ont connu une certaine évolution : le premier parlement (1979-1983) est composé de 1,85 % de femmes,

ce qui contraste avec l'importance de leur engagement politique lors de la Révolution. Le cinquième parlement (1996-2000) obtient le pourcentage le plus élevé de députées avec 5,46% soit 14 femmes élues. Malgré leur nombre limité, elles sont actives dans la défense des droits de la femme et elles présentent plusieurs motions dans le but de modifier le code civil, faciliter le divorce à l'initiative des épouses, permettre aux étudiantes de partir à l'étranger ou encore augmenter l'âge légal minimum du mariage (Kian-Thiébaud : 2002). Si ces réformes ont été votées par le parlement, le Conseil de surveillance les a toutes rejetées en invoquant leur non-conformité avec les préceptes islamiques. Les élections législatives de février 2004 se distinguent des précédentes élections par le faible taux de participations des femmes et des jeunes, désabusés par l'impossibilité des députés de faire appliquer les réformes pourtant votées. Sur les douze élues, seule Mehranguiz Morovati, députée réélue, appartient au mouvement réformateur. Raf'at Bayat a été élue grâce une candidature indépendante à Zanjân et les dix députées restantes sont issues du courant conservateur. Fatemeh Alia est membre de la très conservatrice Société des Dévoués à la Révolution islamique (*Jam'iyyat-e issargarân-e enqelab-e eslâmi*) qui défend la polygamie et la mise en place de mesures répressives contre les « mal voilées ». À peine élues, les députées conservatrices refusent de manger dans la même salle que les hommes et reconstruisent la ségrégation spatiale au sein du parlement en s'isolant de leurs homologues. Alors que le cinquième parlement a pu être considéré comme un tournant politique dans l'histoire de l'Iran de par l'engagement des femmes et leur participation sans précédent aux réformes du gouvernement, les deux parlements qui lui succéderont tendent à affaiblir cet élan.

Il faut ajouter l'impossibilité de participer aux institutions les plus importantes réservées au genre masculin dans le domaine législatif : le Conseil de Surveillance de la Constitution ou Conseil des Gardiens veille à la compatibilité des lois avec l'Islam. Composé de six clercs et de six juristes, il exclut les femmes puisqu'elles n'ont pas de statut officiel dans la religion et ne peuvent pas être juges. Le Conseil des

Gardiens est pourtant utilisé comme une seconde chambre avec un droit de veto que le Parlement ne peut pas lever. De même, le chef du pouvoir judiciaire est choisi par le Guide parmi les théologiens qui composent le Conseil supérieur de la magistrature. Enfin, depuis la révision de la Constitution, le pouvoir exécutif est attribué au président de la République et aux ministres, qui ne sont que des hommes, à l'exception d'une récente nomination féminine. Ainsi le système islamique reconnaît une répartition des pouvoirs, qui, très majoritairement, ne sont pas attribués au sexe féminin. Selon la doctrine du *velayat-e faqih* (tutelle du jurisconsulte religieux), les citoyens sont donc sous l'autorité du Guide suprême qui doit être *mojtahed* (docteur en jurisprudence musulmane), *marja'-e taqlid* (source d'imitation) et « vertueux », attributions réservées aux hommes.

Enfin, le système iranien souffre de plus en plus d'un manque de légitimité en raison des taux de participation électorale qui déclinent. Le taux de participation était de 45% pour l'élection de l'Assemblée des Experts en 1998 (*Washington Report on Middle East Affairs* 66-120). Le taux d'absentéisme pour les élections législatives de 2004 atteint les 68% à Téhéran, à Ispahan, à Chiraz et à Tabriz tandis qu'il est de 53% à Mashhad. Ce faible taux de participation s'explique aussi par le boycott d'une large partie de l'électorat réformateur qui refuse de légitimer le régime par le vote, et par la suppression des candidatures de réformistes réputés par le Conseil de Surveillance (Kian-Thiébaud : 2005). En 2008, le Ministère de l'Intérieur a déclaré que le taux de participation aux élections législatives s'élevait à 60 % ; cependant, les chiffres les plus fiables seraient de 40 à 45% (Ladier-Fouladi : 2008). On observe donc un désengagement des urnes.

Les conseils municipaux : une loi insufflée par Khatami, symbole d'ouverture

En février 1999, Khatami décide de mettre en application un élément de la constitution de 1979 jusque-là resté dans les textes.

Afin d'assurer des progrès rapides dans les programmes sociaux, économiques, d'aménagement, de la santé publique, culturels, éducatifs et d'autres activités d'intérêt général avec la coopération de la population, prenant en considération les particularités locales, la gestion des affaires de chaque village, district, ville, département ou province s'effectue avec la surveillance d'un conseil dénommé Conseil du village, du district, de la ville, du département ou de la province, dont les membres sont élus par la population locale (Constitution de la République Islamique d'Iran, chapitre 7, centième principe).

En termes de représentation numérique, l'objectif de ces élections était d'élire 120 000 représentants dans 37 000 villages et 721 villes iraniennes (Kian-Thiébaud : 2002). Pour Khatami, ces élections étaient l'occasion de créer une société civile en Iran, de donner aux Iranien-nes et aux Iraniens la possibilité de s'investir dans la gestion communale : gestion foncière et implication dans les services locaux. L'entourage politique de Khatami diffusait l'idée que l'objectif des élections était d'introduire un des éléments les plus démocratiques de la constitution de 1979 (Abdo : 1999). En effet, un processus électoral réellement démocratique est un pilier de la constitution et Khatami voulait actualiser cet élément : « Je suis si heureux que l'une des plus grandes promesses que j'ai faite se réalise moins deux ans après que le nouveau gouvernement a été mis en place », dit-il quand il valide son bulletin dans la mosquée de Téhéran (*ibid.*).

Avec ces élections, Khatami confirmait les thèmes politiques utilisés lors de sa campagne : société civile, nécessité d'un pluralisme des partis, compétition des partis politiques et pouvoir au peuple. Le concept de « société civile », qui appartient largement à la théorie politique occidentale, était entré dans le langage courant pour définir la réalité iranienne, en particulière après que Khatami l'a utilisé comme slogan pour définir son programme réformiste et d'ouverture démocratique. Des centaines de journaux et de magazines ont publié sur ce thème et l'ont ainsi vulgarisé. Dans ce processus, les conseils communaux sont considérés comme une institution nécessaire pour viser la participation populaire et démocratique. Ils sont définis com-

me un élément critique puisqu'ils interrogent le pouvoir centralisé de l'Etat. Les réformateurs développaient alors l'idée qu'un système électoral n'était pas le seul garant de la démocratie. Le vice-ministre réformateur de l'Intérieur déclarait : « nous pensons que la réalisation effective d'un régime républicain passe par l'administration du pays par le peuple lui-même, et pas uniquement par la représentativité électorale ». Les conseillers de Khatami assurent alors que « les conseils seront la conscience collective du peuple » et permettront de développer les initiatives du peuple. Ils répondent ainsi à la promesse d'un gouvernement « plus proche du peuple » (Tajbakhsh : 2000).

En raison de leur caractère moins politisé et plus proche de la population, ces élections semblent être un tremplin pour certaines femmes politiques vers les sphères de décision politique. En effet, les grands partis politiques et les forces politiques qui œuvrent sur la scène nationale ne sont pas aussi bien représentés en province qu'à Téhéran et dans les villes principales. Cette absence d'organisation politique dans les moyennes et petites villes et les villages devait permettre d'élire des candidats proches de la réalité du « terrain » et donc susceptibles de répondre aux attentes directes des citoyens, en dehors de tout débat politique national. Ce qui laissait aux candidats indépendants, qui sont particulièrement représentés par les femmes, une réelle chance dans la compétition locale.

D'autre part, les militantes iraniennes ont encouragé dans les médias la participation des femmes à ces élections, et ont demandé officiellement aux autorités locales d'identifier des candidates potentielles et de les encourager en facilitant leur campagne politique (Poveyu : 2001).

Enfin, depuis août 2003, un projet présenté par Kakhrosadat Moh-tasamipour, directrice de la commission nationale des Affaires des femmes, a pour objectif d'apporter aide et soutien aux femmes politiques actives en provinces (*Tehran Times*, August 17, 2003). L'Etat s'empare lui aussi de cet engouement en reconnaissant la nécessité d'une participation féminine à la prise de décisions locales, et déclare

officiellement son aide à l'émergence d'une classe politique à grande échelle où les femmes auraient leur place.

Des élections investies par les femmes

Des résultats encourageants

Les premières élections sont en effet marquées par un engagement féminin relativement significatif de ce désir de changement. Si le nombre total des candidates pour ces élections municipales reste faible (7276 femmes soit 2,2% de l'ensemble des candidats), l'audace des femmes en milieu urbain n'est pas négligeable pour une première entrée dans un nouvel échelon politique. En effet, 4 688 femmes, soit 7,2% des candidats, mèneront une première campagne au niveau local. L'enthousiasme des femmes pour ces élections est particulièrement illustré par le nombre de candidates à Téhéran : 540 postulantes, ce qui représente 18% de l'ensemble des candidatures.

Ce qui est particulièrement frappant, c'est le succès que ces candidates ont remporté par rapport à leur faible proportion de participation. En effet, 782 Iraniennes ont été élues, ce qui représentent au total 10,8 % des élus : 300 élues, soit 6,4% des élus en milieu urbain, et 483 élues, soit 18,70% en milieu rural (Kian-Thiébaud). Plus d'une femme sur cinq (5,4) qui s'est présentée en milieu rural a été élue.

D'autre part, les candidates sont arrivées en tête dans vingt grandes villes : trois sièges (sur quinze) au conseil municipal de Téhéran, trois sièges à Bahâr (dans la province de Hamadân) et à Ouroumiyyeh, quatre sièges (sur sept) à Saveh et deux sièges à Kerman (*ibid.*)... Lors des élections municipales de 2006, Parvin Ahmadinejat, sœur du président, est élue au *Tehran City Council* en arrivant au huitième rang sur quinze élus. Elle siège au conseil municipal au côté de Masoumeh Abadd et Masoumeh Ebtekar, réformatrices (*Roos* : 26 December 2006). Mehrnoush Najafi, une avocate issue du courant réformateur et connue pour son engagement féministe, est élue avec 14 841 voix. A Shiraz, la candidature de Fatemeh Houshmand, étudiante en architecture de vingt-cinq ans, a rassemblé le plus grand

nombre de voix. A Zanjan, une autre jeune femme du même âge, nommée Somayye Sabetghadam, diplômée de philosophie, a obtenu le record avec 17 180 voix. A Qazvin et Ardebil, quatre des neuf élus au conseil municipaux sont des femmes. A Yazd, trois élus sur sept sont des Iraniennes. Sur trente villes les plus importantes d'Iran, douze ont élu des femmes au premier et deuxième rang.

Des changements démographiques, culturels et sociaux favorables à une entrée dans la sphère politique

Que ce soit dans les villes et les campagnes, les comportements démographiques, sociaux et culturels ont connu une transformation réelle depuis le début de la Révolution Islamique. Si la fécondité est restée très forte en Iran jusque dans la deuxième moitié des années 1980, sa baisse rapide modifie réellement les rapports sociaux, propose de nouvelles normes et des valeurs qui défient l'organisation traditionnelle de la famille et de la société patriarcale. Alors que la mise en place d'une République Islamique s'accompagnait d'une réislamisation des lois et d'une politique initialement nataliste, la fécondité ne cesse de diminuer.

De la même manière, en contraste avec une législation défavorable, les Iraniennes optent pour de nouvelles règles matrimoniales. Alors que l'âge légal du mariage est abaissé à neuf ans pour les filles et quinze ans pour les garçons, l'âge moyen au premier mariage pour les femmes augmente progressivement : 19,7 en 1976, 19,9 en 1986, 22 en 1996 (Ladier-Fouladi : 2003).

D'autre part, si la polygamie est à nouveau autorisée, la proportion d'hommes polygames passe de 1,3% en 1976 à 2,1% en 1986 (augmentation liée à la guerre Iran-Irak puisque les hommes épousent les veuves de guerre), puis à 0,08% en 1996. Le taux de natalité est aujourd'hui de 2,1 enfants, c'est-à-dire en dessous du seuil de remplacement des générations (Ladier-Fouladi : 2005). Enfin, la famille nucléaire représente la quasi majorité des structures familiales iraniennes, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. La part des familles nucléaires sur l'ensemble des ménages passe de 79,2 % en

1986 à 82,3 % en 1996. En effet, ces évolutions sociales et cette reconfiguration familiale ne sont pas réservées à une minorité géographique, économique ou sociale. Le monde rural se transforme et des valeurs nouvelles sont adoptées en dehors de grandes manifestations politiques et loin des débats parlementaires. Grâce à l'éducation et à l'entrée sur le marché du travail salarial pour certaines, les femmes rurales parviennent plus facilement à l'espace public et elles acquièrent plus d'autonomie et de responsabilités. Anne-Sophie Vivier décrit cette transformation dans le village d' Afzâd, un village de deux cents habitants de la vallée de Kuhbanân (région de Kerman), dans le centre de l'Iran : « Le travail salarié, tel qu'il est rêvé par toutes, est une marque de prestige et un atout inestimable sur le marché matrimonial. Associées à la fonction publique et plus particulièrement aux métiers de la santé, de l'enseignement et de la banque, il s'agit de professions marquées du sceau de l'Etat, donc « certifiées conformes » aux bonnes mœurs islamiques et ne menaçant en rien l'honneur féminin » (Vivier-Muresan: 2006). Les relations familiales, et en particulier les rapports entre époux et épouse, évoluent et laissent place à un espace possible à l'émancipation individuelle : « De père et de mère qu'ils étaient surtout, l'homme et la femme se pensent de plus en plus en époux et épouse. Depuis toujours compagnons de travail, les époux sont de plus en plus compagnons de loisir » (*ibid.*) La cellule familiale n'est plus seulement envisagée comme un carcan dressant les interdits pour les femmes et bloquant toute possibilité d'émancipation.

Un nouvel échelon politique institutionnalisé, contrôlé et bloqué

Une absence de décentralisation des pouvoirs

Le débat sur l'extraordinaire potentiel des conseils communaux avait déjà été nuancé par certains discours, comme celui de Said Hajjarian, conseiller politique de Khatami et vice-président du conseil de la ville de Téhéran. Il affirmait que les pouvoirs politiques des conseils municipaux resteraient faibles et que leur rôle principal serait

de mettre en place les politiques et les programmes développés par l'Etat et de se concentrer sur les politiques sociales et de la santé. Ce qui annonçait quelques contradictions avec l'entrée des citoyens dans la sphère politique décisionnelle (Tajbakhsh : 2000).

La gauche réformatrice aussi bien que la gauche indépendante et non islamique dénonçait l'aspect démocratisant de la mise en place des conseils communaux dans le système politique actuel. En effet, l'absence de pluripartisme à l'échelle nationale et locale aurait pour conséquence l'instrumentalisation des conseils communaux par l'Etat centralisateur. Il ne s'agirait plus d'une décentralisation et d'une démocratisation du pouvoir, mais de l'effet inverse. En effet, les institutions locales seraient alors absorbées par l'appareil d'Etat dominant et les organisations sociales ; les associations éducatives, professionnelles et autres seraient désormais chapeautées par l'Etat centralisateur. Selon les réformateurs progressistes et les opposants au régime islamique, il s'agit bien du contrôle d'un régime autoritaire sur la société civile censée être indépendante de l'Etat (*ibid.*).

Jaleh Shaditalab, professeur de sociologie à l'Université de Téhéran, ancienne directrice du centre de Recherche sur les femmes, décrit en effet une absence de réelle ouverture politique et constate le contrôle de l'Etat sur les sphères de décisions locales. Ahmad Salari, à la tête du projet « Gouvernance démocratique » du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), décrit la mise en place des conseils communaux comme un processus de contrôle de l'Etat sur l'activité politique et sociale des citoyens. Au contraire d'être un « *bottom up process* », il s'agit là d'une stratégie de mainmise du pouvoir sur les municipalités. Tous les projets d'aide à la décentralisation de la République Islamique proposés par le PNUD sont d'ailleurs bloqués¹. Cela a un impact direct sur l'entrée des femmes dans les conseils communaux. En effet, si cet échelon local n'est pas une perspective d'ouverture, il est un reflet direct des blocages nationaux et ne propose aucune pratique alternative. La discrimination par le sexe n'est donc pas seulement l'apanage du recrutement dans les

¹ Entretien personnel, avril 2009, Téhéran.

institutions nationales. S'il existe des blocages évidents à l'échelon local de l'entrée des femmes dans la sphère politique, il n'empêche que le contrôle par le haut peut également insuffler une dynamique de discrimination de genre.

Lors des élections municipales de 2006, 233 000 candidats ont eu l'autorisation de se présenter dont 5 000 femmes. On compte environ 10 000 candidats disqualifiés par le Conseil des Experts (*Al Jazeera* : 21 décembre 2006). En effet, l'aval du Conseil des Experts est nécessaire pour pouvoir déposer une candidature. La représentativité est particulièrement limitée et les institutions centrales contrôlent en amont les élections et les représentants politiques locaux.

Une certaine reconfiguration du contexte politique

Les résultats des premières élections municipales représentent une victoire évidente pour les réformateurs et les candidatures indépendantes proches des réformateurs. Il s'agit avant tout d'un vote contre le pouvoir centralisateur du clergé et d'une volonté d'ouverture. Les réformateurs ont à nouveau joué la carte de l'apaisement et ils montrent qu'ils sont prêts à répondre aux aspirations de changements. Une carte à jouer pour conquérir les femmes et les jeunes.

En effet, une semaine avant les élections de 1999, Abdullah Nouri, dirigeant réformateur, menait sa campagne pour les élections municipales en affirmant aux étudiants que seul « un Islam de l'amour et de l'amitié » pouvait vaincre le clergé conservateur. Il lance ce slogan à destination des jeunes et des femmes en revendiquant un Islam flexible, humain et un outil pour la participation démocratique. Grâce à ce discours d'ouverture, Nouri s'est placé premier dans la course aux quinze sièges de Téhéran. Il a ainsi obtenu 589 000 votes sur 1,4 millions (Abdo : 1999).

Cette analyse semble se confirmer aux secondes élections municipales, six ans plus tard, le 15 décembre 2006. La ligne ultra-conservatrice, désormais au pouvoir depuis juin 2006, est pourtant battue une nouvelle fois. Les conservateurs modérés, suivis par les réformateurs, remportent haut la main la majorité des sièges contre

les partisans d'Ahmadinejad. Si les ultra-conservateurs tentent de minimiser la défaite², les réformateurs revendiquent la victoire aux élections municipales dans l'ensemble du pays et affirment que près de 40% des élus des grandes et moyennes villes du pays font partie de leur camp (*ibid.*). L'échelon local apparaîtrait comme un garde-fou contre la victoire électorale des ultra-conservateurs.

Trois éléments ont changé la donne politique. D'abord, « l'introduction dans le discours national de la distinction entre le législatif et l'administratif à l'intérieur des relations intergouvernementales est un élément nécessaire pour tout débat futur sur la nature et le degré de l'autonomie locale ». Si l'Assemblée des Experts est plus laxiste à l'égard des candidatures des conseillers et conseillères municipaux, alors cette nouvelle classe politique est peut-être la plus représentative de l'opinion politique de la société iranienne, comme le confirme d'autre part le taux d'abstention relativement bas. Deuxièmement, « la diversification des personnes et des programmes présents dans les élections ». Cette diversité ne peut que servir les candidatures des femmes puisqu'elle défie l'image du leader politique qui est avant tout un homme, issu du clergé ou ancien militaire, d'origine persane. Enfin, ces élections ont révélé « la suprématie de la presse écrite comme moyen d'expression de l'opinion publique » (Abdo : 1999).

Selon certaines analyses comme celles d'Elaheh Rostami, « la participation politique des femmes a permis la défaite des conservateurs et une victoire écrasante des réformateurs » en 1999. L'enjeu est donc de taille et il est rapidement encadré par les conservateurs.

Une reprise en main par les conservateurs

Les conservateurs attaquent la presse qui était devenue l'écho de certaines revendications pour une plus grande participation des femmes à la vie politique. La Cour islamique révolutionnaire convoque

² « Dieu merci, les électeurs font toujours confiance aux conservateurs », aurait déclaré le ministre de l'Intérieur, Mostapha Pourmohammadi (*Aujourd'hui Le Maroc* : 21 décembre 2006).

Faezeh Hashemi, rédactrice en chef du quotidien réformiste *Zan*, députée du cinquième parlement, fille de l'ancien président Rafsanjani, et elle ferme le journal. Elle est accusée d'avoir mentionné la veuve du Shah Mohammad Reza Pahlavi. En effet, le quotidien *Zan* évoque les vœux de bonne année de l'ancienne reine, Farah Diba, au peuple iranien.

Faezeh Hashemi est également jugée pour une caricature qui dénonçait la loi du sang puisque le prix à payer pour le meurtre d'un homme est le double de celui d'une femme (Kian-Thiébaud : 2002). Ce dessin montre un voleur armé prêt à tirer sur un couple, et le mari se défendant en criant : « Ne me tue pas, tue ma femme, elle vaut moins cher » (Poya : 1999). Ces chefs d'accusation sont principalement des prétextes pour faire taire le débat ouvert sur la participation des femmes à la vie politique. En effet, un journal conservateur publie quelques semaines plus tôt une interview conséquente de Farah Diba dans laquelle elle dit que le peuple iranien se languit de l'époque du Shah. L'enjeu est donc de réduire l'influence des réformistes, en particulier le débat lancé par les femmes réformatrices, avant le printemps des élections du sixième parlement.

Des femmes politiques sur le terrain

Massoumeh Ebtekar, médecin de formation, ancienne vice-ministre de l'environnement sous Khatami, élue au conseil municipal de Téhéran en 2006, est une « femme de combat » (Colossimo : 2009). Pour elle, la mise en place des conseils municipaux est une manifestation évidente du processus démocratique en Iran et elle entend donner une réalité à cette ouverture politique : « Dans le conseil municipal de Téhéran, nous avons décidé de rencontrer la population de chaque quartier une fois par semaine. C'est important pour nous d'engager un dialogue avec la population locale et les autorités locales. En plus des quinze personnes du conseil communal, le conseil a tenu des élections dans les districts pour désigner plus de 300 Amis des Groupes du Conseil qui sont élus dans chaque district pour donner des conseils, guider et connecter les citoyens à l'échelle

locale »³. Massoumeh Ebtekar a apporté un thème nouveau à l'échelle locale : la gestion environnementale. Elle se bat pour la protection de l'environnement, pour des projets de recyclage des déchets, pour la protection des espaces verts dans les quartiers de Téhéran. Ancienne leader de la Révolution Islamique, elle s'inscrit dans le mouvement réformateur et cherche une application des principes nés de la Révolution : « Ces idéaux que nous avons au début de la Révolution, ont-ils survécu jusqu'à aujourd'hui ? Avons-nous réussi à les mettre en pratique ? C'est un sujet qui revient constamment au cœur des débats, particulièrement à l'occasion des élections, quand nous pouvons débattre des questions politiques de notre pays : avons-nous été capables de répondre aux attentes des gens, capables de remplir les critères fixés au début de la Révolution ? » (Colosimo : 2009). Ces deux dernières interrogations sont au cœur de sa bataille pour donner un sens aux élections municipales.

Jamileh Kadivar, sœur du penseur réformiste, Mohsen Kadivar, et épouse du ministre de la culture et de l'orientation islamique, Mohajeri, fait campagne en 2006 à Téhéran pour un rassemblement des voix réformatrices et conservatrices modérées. Proche de Khatami, elle porte néanmoins le tchador long, touchant le sol et encadrant strictement son visage. Elle est arrivée en troisième position aux élections de Téhéran avec 370 000 voix sur 1,4 million. Sa popularité grandissante est liée en grande partie aux retombées d'une décision du clergé conservateur du Conseil des Gardiens. En effet, ce dernier avait annulé sa victoire électorale pour le cinquième parlement en 1995 pour des raisons idéologiques. Elle est une militante qui tente de dessiner « un système islamique démocratique et moderne ». Elle tente de développer cette pensée à l'échelon local et de répondre aux besoins spécifiques de la population : « Quand je suis au sud de Téhéran, je parle de système d'évacuation des eaux usées et d'eau courante. Quand je suis au nord, je parle de système républicain et le besoin de réaliser les promesses de la révolution ».

³ Blog officiel de Massoumeh Ebtekar :
<http://ebtekarm.blogspot.com/2008/08/my-city-tehran.html>.

Nous avons vu que l'entrée des femmes avait surtout été soutenue dans le milieu rural. Zinat Daryâyi est devenue l'icône de cette participation féminine dans les endroits traditionnels où on ne les attendait pas forcément. « Elle a obtenu 540 voix, le plus grand nombre de suffrages dans son village, Salakh, dans l'île de Qeshm au sud du pays, l'une des régions les plus reculées, sous-développées et traditionnelles. Une révolution lente qui n'a pas encore bouleversé les mœurs ». Son combat était la scolarisation des filles dans cet Iran reculé où le poids des traditions patriarcales imprègne toujours les relations sociales et économiques. Elle ne parvenait pas à faire passer son plaidoyer pour la construction d'une école pour filles après le primaire. Elle a donc décidé de se présenter au conseil communal afin d'affirmer sa légitimité à s'intéresser aux affaires publiques. Après son élection et grâce à sa ténacité, un lycée pour les filles a été construit à Salakh.

Pour conclure, les femmes siégeant dans les conseils communaux doivent composer avec une triple contrainte : celle issue de la nature même d'une institution fonctionnant par auto-imposition de valeurs et de normes extérieures, celle d'un système actuellement conservateur et enfin celle d'un contexte culturel et social toujours majoritairement réticent à l'entrée des femmes en politique. Ce qui explique leur sous-représentation dans les postes de décision politique locaux. Il semble que l'adaptation de l'ordre politique local face aux transformations sociales et démographiques en faveur d'une représentation féminine soit limitée. Si les règles du jeu politique n'ont pas réellement évolué, si des pratiques nouvelles ne sont pas apparues de manière durable, l'expérience politique de ces femmes permet néanmoins une prise de conscience des inégalités dans le processus de décision. A défaut de démocratisation, on pourrait donc parler d'une décentralisation officielle des inégalités de la représentation politique.

Dès les premiers parlements de la République Islamique, un fossé politique sépare la réalité des contestations féminines et sa représentation par les députées qui restent prudentes voire impassibles face à l'islamisation des lois. C'est sur cette désillusion de la majorité des

femmes engagées que va naître un mouvement social féminin, puissant et actif à Téhéran. Presse, cinéma, sport, tous les outils de la politique non institutionnelle sont utilisés pour dénoncer les inégalités hommes/femmes, reconfigurer les rapports de force et proposer un autre modèle de société. Sur le même schéma, l'échelon politique local est en train de transformer les mentalités des citoyens et des citoyennes qui ont désormais pris conscience des inégalités de genre institutionnelles. Prise de conscience d'autant plus forte que la mise en place des conseils municipaux s'est faite sur les thèmes de « société civile », de « démocratisation » et de « participation citoyenne ». Le 29 avril 1999, date de la première réunion des membres des conseillers municipaux dans l'ensemble du pays, Khatami déclarait : « Nous sommes en train d'assister à une des réalisations les plus fortes du contrôle du peuple sur son propre destin. Le peuple a fait un pas décisif vers la liberté et la fierté nationale » (Abdo : 1999). Si la désillusion a été grande et les résultats presque inexistantes par rapport aux attentes, elle a permis une première expérience politique pour de nombreuses femmes qui ont capitalisé de la pratique politique. Une expérience difficile, une pratique à transformer dans les institutions islamiques ou dans les structures de la société civile...

Lucia Direnberger

Bibliographie

- ABDO, Geneve, « Electoral Politics in Iran », *Middle East Policy*, volume VI, n°4, Juin 1999.
- AL JAZEERA, " Iranian President Suffers Defeat in Local Elections, " 21 décembre 2006.
- AUJOURD'HUI LE MAROC, « Iran : La revanche des modérés », 21 décembre 2006.

- LADIER-FOULADI, Marie, « La Face cachée des législatives iraniennes de 2008 », *La Vie des Idées*, 2008.
- , « Le système familial et la politique en Iran » dans *Famille et mutations sociopolitiques. L'Approche culturaliste à l'épreuve*, Azadeh Kian-Thiébaud et Marie Ladier-Fouladi éd., Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2005.
- , *Population et politique en Iran*, Paris : INED, 2003, 355 pages.
- POYA, Maryam, *Women, Work and Islamism*, London: Zed Book, 1999.
- ROSTAMI-POVEY, Elaheh, "Feminist Contestations of Institutional Domains in Iran", *Feminist Review*, No. 69, "The Realm of the Possible: Middle Eastern Women in Political and Social Spaces", Winter, 2001, 44-72.
- TAJBAKHSH, Kian, "Political Decentralization and Creation of Local Governance in Iran: Consolidation or Transformation of the Theocratic State", *Social Research*, Summer 2000.
- VIVIER-MURESAN, Anne-Sophie, « Image et statut des femmes dans l'Iran rural : une révolution silencieuse ? », *Etudes rurales*, 2006/01, 151-66.
- Al Jazeera, "Iranian President Suffers Defeat in Local Elections," 21 décembre 2006.
- Aujourd'hui Le Maroc, « Iran : La revanche des modérés », 21 décembre 2006.
- Rooz, "Impressive Performance of Women in City Council Elections", 26 Dec. 2006. <http://www.roozonline.com/english/archives/2006/12/001171.php>. Consulté le 5 août 2007.
- Tehran Times, "Project to Promote Women's Participation in Political Affairs to be launched in Provinces," August 17, 2003. URL: http://62.193.18.228/Index_view.asp?code=102901. Consulté le 4 août 2007.
- "Washington Report on Middle East Affairs," April / May 1999.
-